

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2026

DELIBERATION N° 09/26062026

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-LEU

Nombre des Conseillers en exercice	<b>39</b>
Présents	<b>30</b>
Procurations	<b>08</b>
Votants	<b>38</b>
Abstention / Opposition	<b>00</b>

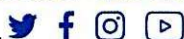
**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-six, vendredi vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 <sup>er</sup> Adjoint	Absente – <b>Procuration à PATOUMA Jean Marie</b>
FOS Didier	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Athlétic Club Football Piton Saint-Leu et Interface HIP HOP (Affaire N° 07)
PALAS Lucette	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Absente – <b>Procuration à MAXWEL Eléna</b>
AUBERT Gabriel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association LEU RUGBY CLUB (Affaire N° 07)
RAMIDGE BANE Georgette	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent – <b>Mandataire de BALENCOURT Vanessa</b>
MAXWEL Eléna	11 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente – <b>Mandataire de PALAS Lucette</b> - Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Boules de Saint-Leu BSL et Komité Eli (Affaire N° 07)
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – <b>Procuration à SILOTIA Augustin</b>
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – <b>Mandataire de ODDOZ Carla</b>
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent – <b>Mandataire de VIDOT Marie Huguette</b>
MAILLOT Jean François	Conseiller	Absent – <b>Procuration à FERARD Marie Noëlle</b>
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente – <b>Mandataire de M</b>
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Club Pétanque 46 (Affaire N° 07)
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – <b>Procuration à BURON Brigitte</b>
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Volley Ball Club Saint-Leu (Affaire N° 07)
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – <b>Procuration à CODARBOX Jacky</b>
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – <b>Mandataire de APAYA Jacqueline</b>
COMARE Lilian	Conseiller	<b>Absent – Procuration à BLUKER Audrey</b>
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – <b>Procuration à MARDAYE Ananda</b>
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – <b>Mandataire de EUPHRASIE Clément</b>
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – <b>Mandataire de COMARE Lilian</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11<sup>ème</sup> Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

**Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.**

#### **DELIBERATION N° 09 /26062026**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-LEU**

*Direction Épanouissement Humain / Éducation*

#### **Le Maire expose :**

Dans le cadre du développement des usages numériques à l'école et de la mise en œuvre des compétences numériques prévues par les programmes de l'Éducation Nationale, la circonscription de Saint-Leu-Trois Bassins a bénéficié d'un don de matériels informatiques fonctionnel, provenant d'établissements scolaires du second degré du territoire.

Il s'agit précisément d'ordinateurs fixes, complets et opérationnels, lesquels ont vocation à être déployés dans les écoles élémentaires publiques de la commune, afin de renforcer les équipements pédagogiques existants, et favoriser l'accès des élèves aux outils numériques.

Afin d'encadrer juridiquement cette mise à disposition, une convention a été élaborée entre la Ville de Saint-Leu et l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Leu.

Cette convention prévoit notamment :

- La mise à disposition d'ordinateurs fixes dans les écoles publiques de la Commune ;



- Le maintien de la propriété du matériel à l'État ;
- La définition concertée de la répartition des équipements entre les écoles en fonction des besoins pédagogiques et des contraintes techniques des établissements ;
- La prise en charge intégrale de l'installation, de la mise en réseau, de la maintenance, des mises à jour, de la sécurisation informatique et du retrait du matériel par les services de l'Éducation Nationale ;
- L'inscription du matériel dans les inventaires des écoles concernées et sa déclaration auprès de son assurance par la Collectivité ;
- La mise en place d'un comité de suivi associant la Ville, l'Éducation Nationale et les directeurs d'école.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la politique municipale de soutien à la réussite éducative et de réduction de la fracture numérique. Elle permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves tout en valorisant du matériel encore fonctionnel, au bénéfice des écoles du territoire.

Elle présente par ailleurs un intérêt financier certain pour la Collectivité, puisqu'elle permet de renforcer l'équipement numérique des écoles sans investissement d'acquisition à la charge de la Ville, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique assuré par les services de l'Éducation Nationale.

Toutefois, le déploiement effectif du matériel demeurera subordonné à la capacité des infrastructures électriques existantes de chaque école à accueillir les équipements mis à disposition. La présente convention n'emporte aucune obligation pour la Ville de réaliser des travaux de renforcement électrique, d'adaptation des installations ou de mise en réseau des bâtiments scolaires. Le déploiement sera donc réalisé progressivement et uniquement dans les établissements présentant les conditions techniques compatibles avec l'installation des matériels concernés.

La convention est conclue pour une durée de quatre années, renouvelable par tacite reconduction.

#### **Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal :**

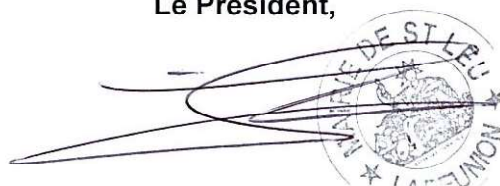
- **D'APPROUVER** les termes de la convention cadre présentée en annexe, relative à la mise à disposition de matériels informatiques dans les écoles publiques de Saint-Leu, entre l'Inspection de l'Éducation Nationale et la Ville de Saint-Leu ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou élu délégué à signer tout acte et document administratif se rapportant à cette affaire.

#### **Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention cadre présentée en annexe, relative à la mise à disposition de matériels informatiques dans les écoles publiques de Saint-Leu, entre l'Inspection de l'Éducation Nationale et la Ville de Saint-Leu ;
- **AUTORISE** le Maire ou élu délégué à signer tout acte et document administratif se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 01 JUIL. 2026  
Le Président,**



**Karim JUHOOR**